

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR POUR LA PROCÉDURE DE DÉCLARATION DES ÉDUCATEURS SPORTIFS



Photocopie du passeport ou de la carte nationale d'identité recto-verso en cours de validité.

Certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement des activités physiques et sportives datant de moins de trois mois.

Photocopie de chacun des diplômes mentionnés dans la présente déclaration. Pour les diplômes de l'Union européenne ou de l'espace économique européen, joindre la traduction du texte de loi réglementant la profession dans le pays d'origine ou, à défaut, l'attestation de reconnaissance du diplôme par rapport à un diplôme national ou calédonien (procédures d'obtention précisées sur la page "<https://djs.gouv.nc/diplome-etranger>").

Pour les autres diplômes étrangers, joindre l'attestation de reconnaissance du diplôme par rapport à un diplôme national ou calédonien (procédures d'obtention précisées sur la page "<https://djs.gouv.nc/diplome-etranger>").

Attestation de recyclage du ou des diplômes, le cas échéant

Une photographie d'identité